

COMMUNE DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

AVIS DU MAIRE

Le maire de Méounes-lès-Montrieux a l'honneur d'informer les habitants de Méounes-les-Montrieux que conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

MARDI 8 OCTOBRE à 18H30
Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

- 1. Définition et identification des ZAEnR (Zone d'accélération des énergies renouvelables)**
- 2. Redéfinition du périmètre d'institution de droit de préemption urbain (DPU)**
- 3. Désignation d'un délégué au Parc Naturel Régional de la Ste-Baume**
- 4. Gratuité des locaux communaux occupés par des associations**
- 5. Augmentation des tarifs de participation Espace Jeunes**
- 6. Régime indemnitaire de la filière POLICE**
- 7. Fonds de concours « PROPLETE URBAINE »**
- 8. Projet d'aménagement de la place de l'Eglise**
- 9. Rapport des délégations – Informations**
 - Élaboration du Règlement Local sur la Publicité Intercommunal par la communauté d'agglomération Provence verte**